

LA NOUVELLE ORGANISATION DE

L'INDUSTRIE

Les entreprises industrielles nationalisées viennent d'être soumises à un nouveau statut qui détermine leurs capacités juridiques et les conditions de fonctionnement.

Les entreprises industrielles nationalisées sont des personnes juridiques soumises au régime légale des entreprises privées, sauf en ce qui concerne la nomination du personnel de direction, qui est de l'attribution du Ministère de l'industrie. Néanmoins ce personnel ne jouit pas du statut des fonctionnaires publics et est révocable sans préavis et sans indemnités.

Une autre dérogation importante au bénéfice des entreprises nationalisées est qu'elles ne peuvent pas être appelées en faillite.

Chaque entreprise est dirigée par un directeur, assisté d'un ingénieur ou technicien et d'un comptable qui sont conjointement responsables de la bonne marche de l'entreprise et de l'exécution des plans de production.

Chaque entreprise fait partie, selon sa branche d'activité, d'une Centrale industrielle, qui remplace les anciens Offices industriels, créés en 1946.

LE REGIME DES CEREALES

Un décret du 6 Juillet oblige les agriculteurs à céder à l'Etat, sur la récolte de céréales de cette année, des quantités variables, établies en rapport avec les surfaces cultivées et la production.

C'est ainsi que de la récolte de blé et seigle, les cultivateurs devront céder des quantités suivantes, rapportées à la productivité par hectare et à l'étendue de l'exploitation :

Etendue	kilos par hectare		
	1200-1500	1000-1200	800-1000
0 - 1 ha.	exempt	exempt	exempt
1 - 3 "	180	100	60
3 - 5 "	320	220	130
5 - 10 "	480	340	230
10 - 20 "	620	460	340
20 - 50 "	740	580	430

Pour les céréales fourrages les quantités à céder sont à peu près de 50% plus petites.

Les prix payés par l'administration d'Etat pour les céréales livrées obligatoirement sont les suivants:

Blé lei 5,80 par kilo, seigle 4 lei le kilo, l'orge 4,70 lei le kilo et l'avoine 5,30 lei le kilo. L'administration prélèvera les quantités imposées au moment du battage, cette opération devant être faite en présence des agents collecteurs.

Le prix des céréales qui restent à la disposition des producteurs après le prélèvement des impositions, sera celui du marché libre. A noter, à cet égard, qu'actuellement la farine de blé est vendue au marché au prix de 95 à 100 lei le kilo.

Les dirigeants des entreprises "Closani" MM. Ion Macovei, Traian Parvu, Mircea Ionesco, Alexandru Bals, Dumitru Popesco, Basil Stefanescu, David Gross, Marcou Cornelin et Ioan Miron ont été arrêtés et déferés en justice sous l'inculpation de mauvaises gestion et irrégularités dans l'administration de la société avant la nationalisation.

Le nombre total des sociétés coopératives de Roumanie est, d'après une statistique de cette année, de 10137 avec 4.862.200 membres.

Presque deux tiers des coopératives ont pour objet l'approvisionnement de leurs membres et, dans une moindre proportion la vente en commun de leurs produits. Pour un tiers se sont des coopératives de production ou de crédit.

A la suite de la nationalisation de tous les laboratoires et fabriques de produits pharmaceutiques, il a été entrepris la standardisation des médicaments de façon à réduire le nombre des spécialités de plus de 5000, qui étaient autorisées en Roumanie, à 300. Certains produits courants, tel que l'aspirine, etc., seront fabriqués en Roumanie. Pour l'instant, la plupart des pharmacies sont dépourvues des médicaments les plus nécessaires.

Le ministère des finances, a disposé qu'en dérogation de la réglementation valable pour les entreprises privées, celles nationalisées sont autorisées de payer les taxes et les impôts proportionnels sur les prix réels de vente, tandis que les entreprises privées sont tenues à verser ces taxes et impôts sur les prix officiels même si elles font des réductions de prix.

La commission centrale pour la collecte des céréales s'est vue obligée à tempérer le zèle sous-commissions locales qui, afin d'atteindre et dépasser les quantités fixées d'office, prennent des mesures excessives. Elles ont ainsi demandé que les ouvriers agricoles cèdent une quote-part sur les céréales reçues en paiement de leur travail; elles ont arrêté la monture pendant la collecte et même le labourage.

La Bourse de valeurs mobilières de Bucarest, fermée depuis la nationalisation, a repris son activité avec trois agents de change.

Le 23 Juillet 4 titres ont coté: Banca Romanesca à 5,50 lei le titre, Banca de Scout 0,50 lei. Albina-Sibui à 1,50 lei et Cladirea Romanesca à 7 lei.

Les filatures de laine ont été averties qu'elles ne peuvent entreprendre la préparation de la laine brute allouée pour la fabrication qu'en présence d'un délégué du ministère des finances chargé d'établir les droits de douane et les taxes à percevoir sur les quantités mises en fabrication.

Les entreprises artisanales avec moins de 10 ouvriers ou 20 H.P. force utilisée sont obligées conformément à un récent arrêté du ministère de l'industrie, de prendre comme associé un ouvrier avec brevet professionnel!